

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE SPORT ADAPTÉ DU VAR



# CHAMPIONNAT DE FRANCE



## TIR A L'ARC SPORT ADAPTE



**LA LONDE LES MAURES (83)**  
Gymnase du collège  
F. de Leusse  
10 - 11 - 12 avril **2020**



# Sommaire

Mots d'accueil	p. 3
Bienvenue à La Londe Les Maures	p. 6
Venir à La Londe les Maures	p. 7
Comité d'organisation local	p. 9
Programme prévisionnel	p. 10
Informations Générales	p. 11
Précision techniques	p. 13
Inscriptions	p. 16
Demande de dérogation individuelle	p. 17
Autorisation Médicale	p. 18
Fiche Récapitulative	p. 19
Plan d'accès	p. 20
Liste des Hébergements	p. 21

## Mots d'accueil



Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs.

A l'occasion du championnat de France de tir à l'arc, le département du Var vous offre une nouvelle occasion à rejoindre les rives de la méditerranée.

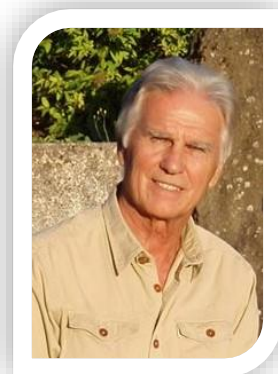
Cette compétition nationale a retenu l'intérêt du Comité Départemental du Sport Adapté du Var, à la fois dans la continuité de l'organisation sympathique et mobilisatrice d'une manifestation de haut niveau, mais surtout, dans le sincère désir de promouvoir et de soutenir une authentique discipline sportive.

La pratique du tir à l'arc est particulièrement bien implantée dans notre département et son succès grandissant, ouvert à une large population de personnes valides ou diversement handicapées, a largement motivé notre candidature.

Nous serons particulièrement heureux de vous accueillir dans les nouvelles et très fonctionnelles installations sportives de notre ville hôte de La Londe des Maures, qui réserve à l'organisation de l'épreuve et à ses participants, le meilleur accueil possible.

Nous vous souhaitons un bon séjour et une belle compétition les 10, 11 et 12 avril 2020, accompagnés du soleil de circonstance qui sied bien à notre belle région.

Bienvenus à toutes et tous.



**ROIG Henry**  
Président du COL  
Président CDSA 83



## LE DÉPARTEMENT Mesdames, Messieurs,

Les mois à venir vont être riches en événements sportifs avec de beaux défis et le Département du Var y contribue à travers sa politique sportive donnant la possibilité de pratiquer, en compétition ou en loisirs, la discipline de son choix. Le sport est un droit fondamental et doit être accessible à tous.

Le Sport Adapté c'est offrir aux personnes handicapées mentales ou physiques, la possibilité de vivre la passion du sport dans un environnement voué à leur plaisir, leur performance et leur sécurité.

Du 10 au 12 avril 2020, nous sommes heureux d'accueillir le Championnat de France annuel de Tir à l'Arc organisé par le Comité Départemental du Sport Adapté du Var.

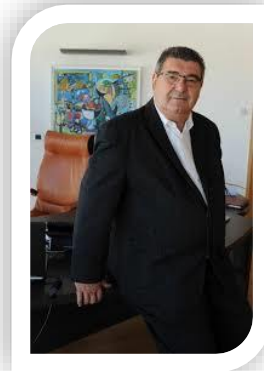
Cette compétition se déroulera dans le magnifique gymnase de La Londe Les Maures qui va rassembler les Archers de la France entière soit environ 400 personnes.

Le Département du Var aime le Sport et se réjouit de soutenir cet événement.

Pendant trois jours, le site va devenir un lieu d'échanges et nous vous souhaitons de profiter pleinement de ces moments où chacun relèvera son propre défi.

Le Sport est grand quand il est porteur de performances mais aussi de valeurs morales, de justice et d'égalité et nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont permis l'organisation de cette rencontre.

Bon championnat,



**GIRAUD Marc**  
Président du Conseil  
Départemental du Var

LA LONDE  
Les Maures



Mesdames, Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que la Ville de La Londe les Maures accueillera, ce printemps, le championnat de France 2020 de tir à l'arc adapté. Cette décision de la Fédération Française est une belle reconnaissance du travail quotidien accompli par les équipes du Président Henry Roig, au sein du Comité Départemental Sport Adapté 83.

Ainsi, près de 400 archers, venus de tout l'hexagone, vont se disputer les différents titres mis en jeu, du 10 au 12 avril, à La Londe. Nous serons particulièrement heureux de recevoir cette belle compétition dans notre tout nouveau gymnase, qui accueillera, pour l'occasion, sa première grande compétition nationale !

La Londe, ville très attentive à l'accessibilité pour tous, qui met régulièrement ses installations et ses parcs à disposition des sportifs du CDSA 83, est donc particulièrement honorée d'avoir été choisie pour l'organisation de ce championnat de France. Un rendez-vous qui permettra, également au grand public de découvrir tout le talent de ces archers, vrais compétiteurs, qui proposeront, pendant 3 jours, des épreuves spectaculaires !



**DE CANSON François**  
Maire de La Londe  
Président de La communauté de Communes  
Méditerranée Porte des Maures  
Conseiller Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Bienvenue à l'Intercommunalité Méditerranée Porte des Maures

L'intercommunalité Méditerranée - Porte des Maures a été créée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2010 et lancée officiellement le 24 septembre 2010 à La Londe-Les-Maures. Elle regroupait alors les villes de La Londe Les Maures, Bormes-les-Mimosas, Pierrefeu-du-Var et Cuers.

Depuis le 1er janvier 2013, sur décision préfectorale, les villes de Collobrières et du Lavandou ont intégré MPM. Ce Territoire offre le délicieux mariage d'une authenticité et l'envie de vivre dans le présent.

### Bienvenue à La Londe Les Maures

Lovée entre ses collines parées de vignobles, face aux îles de Porquerolles et Port-Cros, La Londe les Maures vous offre le parfait équilibre entre terre et mer : randonner le long de nos plages de sable ou dans le massif des Maures; déguster nos productions locales de qualité; partager des moments de détente dans un environnement naturel préservé et authentique, cultiver le temps et l'art de vivre ...

En 2016, la commune comptait 10 235 habitants



Le territoire de la commune s'étend sur 7 826 hectares. Environ 75 % de cet espace est constitué de forêt, 22 % est consacré à l'agriculture (dont 1 170 hectares de vignobles) et 3 % sont occupés par les habitations.

La ville possède un port de plaisance, « *Miramar* », qui se situe parmi les plus grands en capacité d'accueil du département du Var avec plus de 1 000 places à quai ou sur ponton. Situé en face des Îles d'Or, il est le point de départ pour les personnes qui effectuent la traversée

Le nombre et l'étendue des plages de la commune ainsi que sa situation privilégiée, favorisée par un microclimat, en fait une station balnéaire qui offre près de 300 jours de soleil par an.

## Venir à la Londe les Maures



### Accueil et restauration

#### **Salle des fêtes Yann Piat**

Rue de l'Etoile  
83250 LA LONDE LES MAURES

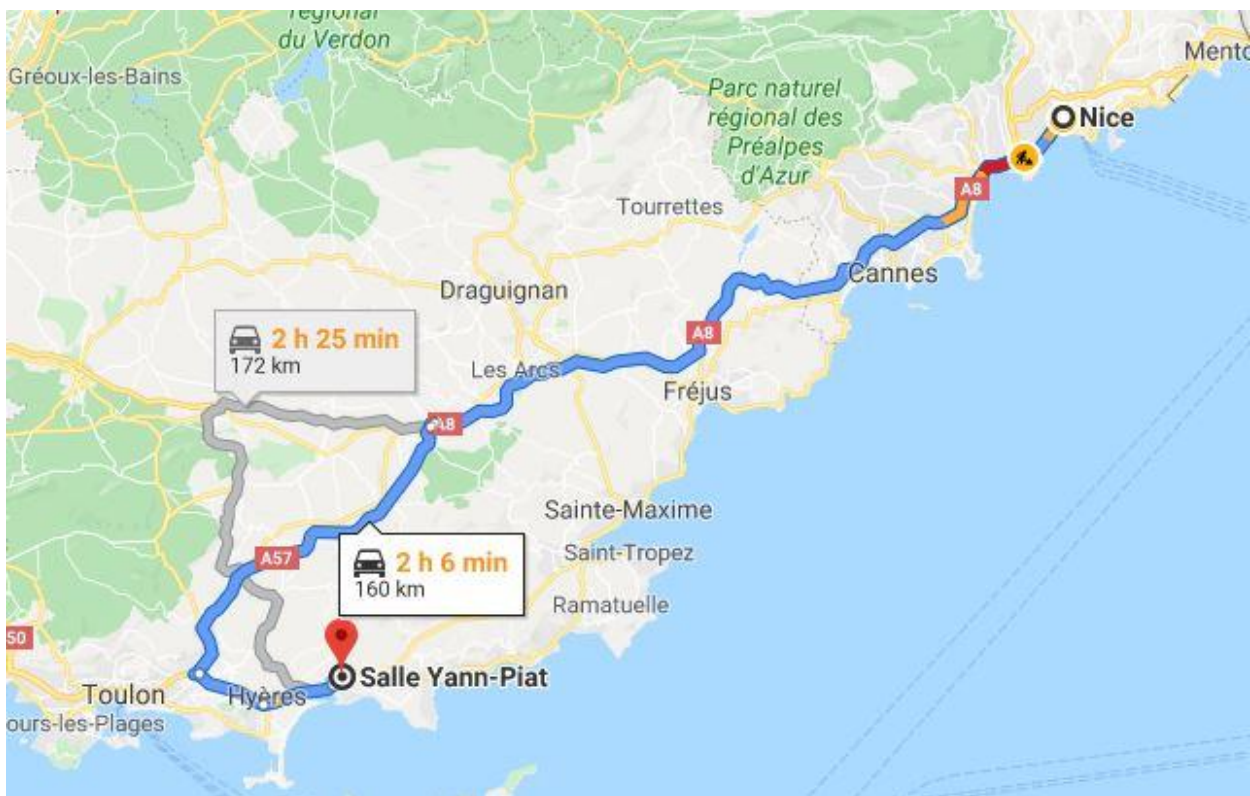
### Compétition

#### **Gymnase du Collège François de Leusse**

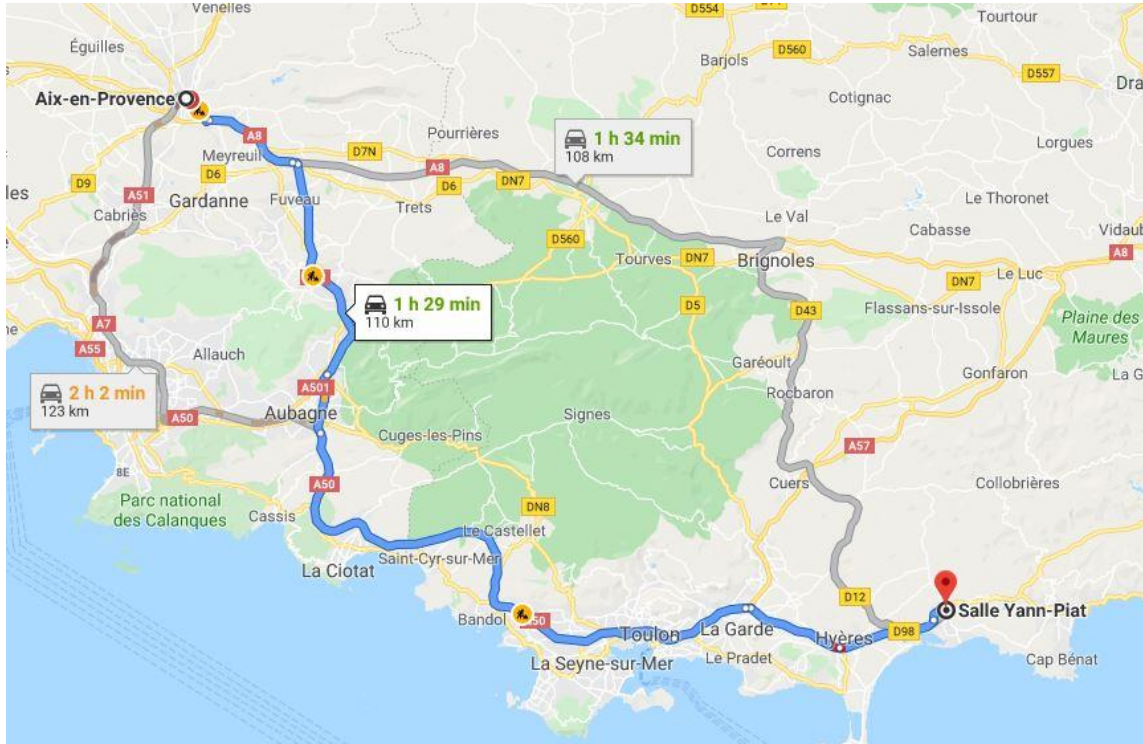
Avenue du Dr Alfred Henri  
83250 LA LONDE LES MAURES

### En voiture

- **De Nice** : Sortie Hyères. Traverser Hyères, prendre direction La Londe. À La Londe suivre le fléchage FFSA



- **D'Aix en Provence** : Sortie Hyères. Traverser Hyères puis prendre direction La Londe. À La Londe, suivre le fléchage FFSA



#### En train / TGV :

- Gare d'Hyères les Palmiers située à 10 km
- Gare TGV de Toulon située à 27 km

#### En avion

- Aéroport de Toulon-Hyères situé à 10 km



# Le comité d'Organisation Local

**Président du COL**  
**Monsieur Henry ROIG**

*Président du Comité Départemental Sport Adapté du Var*

FONCTION	CONTACT
Trésorier	BERTRAND Philippe
Secrétaire général	VINZCENTZ Isabelle
Commission Coordination / Logistique	GABRIEL Henri
Commission Sportive	LAFITTE Christian
Commission Médicale	ROIG Henry
Commission Restauration	MALLARINO Michel
Commission Partenariats / Hébergement	CIMOLINO Ida
Commission Communication	AGOSTINI Romane
Commission Animation / Bénévolats	BERTRAND Phillippe
Commission Développement Durable	RAYNAUD Claudette

Cadre Technique National Tir à l'Arc	DRAPEAU Yves <a href="mailto:y.drapeau@orange.fr">y.drapeau@orange.fr</a>
Délégué Technique Fédéral du championnat	BUTTIGIEG Patrick <a href="mailto:patrick.buttigieg@ffsa.asso.fr">patrick.buttigieg@ffsa.asso.fr</a>
Commission Sportive Nationale de Tir à l'Arc	BRANDENBOURGER Philippe <a href="mailto:ph.brandenbourger@orange.fr">ph.brandenbourger@orange.fr</a>



**COL France TIR à l'ARC 2020**  
**Comité Départemental Sport Adapté du Var**  
**Monsieur Henry ROIG**

Maison des Sports  
133 Boulevard Général Brosset  
83200 TOULON

Téléphone : 04 28 70 13 11

Mail : [cdsa.var@gmail.com](mailto:cdsa.var@gmail.com)

# Le programme prévisionnel

## Vendredi 10 avril 2020

14h00 – 18h00	Accueil des délégations et contrôle du matériel d'archerie <b>Salle Yann Piat</b>
18h15	Cérémonie d'ouverture <b>Gymnase François de Leusse</b>
19h30	Apéritif d'accueil <b>Salle des fêtes Yann Piat</b>
20h00	Repas <b>Salle des fêtes Yann Piat</b>
21h00	Réunion des entraîneurs <b>Salle des fêtes Yann Piat</b>

## Samedi 11 avril 2020

### Jeunes/vétérans et Arc à Poulies

7h30	Ouverture du greffe <b>Gymnase François de Leusse</b>
7h45 – 8h20	Échauffement sur cible - 2 volées <b>Gymnase François de Leusse</b>
8h30 – 11h30	Début des tirs comptés (Blasons non changés) avec pause de 15 mn à la fin de la 1 <sup>ère</sup> série <b>Gymnase François de Leusse</b>
11h30 – 14h00	Repas <b>Salle Yann Piat</b>

### Arc classiques et Arc Nus

12h30 – 13h00	Echauffement sur cibles <b>Gymnase François de Leusse</b>
13h15 – 16h30	Début des tirs comptés (Blasons non changés) avec pause de 15 mn à la fin de la 1 <sup>ère</sup> série <b>Gymnase François de Leusse</b>
16h30 – 19h15	Volées d'essais et ¼ de finale <b>Gymnase François de Leusse</b>
20h00	Repas de gala <b>Salle Yann Piat</b>

## Dimanche 12 avril 2020

07h45	Ouverture du greffe <b>Gymnase François de Leusse</b>
8h00 – 08h30	Échauffement sur cibles <b>Gymnase François de Leusse</b>
08h30 – 11h00	½ finales et finales e petites finales <b>Gymnase François de Leusse</b>
11h15 – 12h15	Remises de récompenses <b>Gymnase François de Leusse</b>
10h30 – 13h30	Distribution des pique-niques <b>Salle Yann Piat</b>

# Informations générales



Retour des inscriptions au plus tard le vendredi 6 mars 2020

## Accueil des délégations

L'accueil se fera le :

**Vendredi 10 avril 2020 de 14h00 à 18h00**  
**Salle des fêtes Yann Piat**  
**Rue de l'Etoile**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

Toutes les délégations devront se présenter durant cette tranche horaire.

A cette occasion, il sera remis l'ensemble des documents relatifs aux épreuves, à la restauration, et les cadeaux de bienvenue.

Une vérification sera faite à partir des listes d'inscriptions.

**Les sportifs ayant une contre-indication médicale présente sur leur licence devront automatiquement présenter un certificat médical FFSA de non contre-indication de la pratique du Tir à l'Arc en compétition.**

Le jour de l'arrivée des délégations, les sportifs et les accompagnateurs s'engagent à se conformer au règlement sportif FFSA et au programme de la manifestation tels que précisés dans le dossier d'accueil fourni par le Comité d'Organisation Local. Ils s'engagent également à respecter l'engagement dans la classe dans laquelle ils se sont qualifiés.

## Restauration

Il est fortement conseillé d'aller manger dès la fin des épreuves de vos sportifs pour éviter l'attente.

Les repas seront servis de 11h30 à 14h00 le midi et à 20h00 le soir.

Ils auront lieu à :

**Salle des fêtes Yann Piat**  
**Rue de l'Etoile**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

La soirée de Gala du samedi soir aura lieu :

**Le samedi 11 avril 2020 à 20h00**  
**Salle des fêtes Yann Piat**  
**Rue de l'Etoile**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

Les paniers repas du dimanche midi seront distribués :

**Le dimanche 12 avril 2020 de 10h30 à 13h30**  
**Salle des fêtes Yann Piat**  
**Rue de l'Etoile**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

### [Hébergements](#)

Une liste d'hôtels est fournie en annexe de ce dossier afin que les associations les contactent elles-mêmes pour réservation. Nous avons négocié des tarifs donc n'hésitez pas à leur préciser que vous venez pour le Championnat de France tir à l'arc FFSA.

### [Equipe médicale](#)

Une équipe médicale sera présente sur le lieu de la compétition.  
Afin de permettre une intervention efficace de l'équipe médicale, les accompagnateurs devront être en possession des **ordonnances des traitements en cours des sportifs**.

### [Transport](#)

Les organisateurs n'assureront aucun transport. Merci à vous d'anticiper votre venue.



## Précisions techniques

La réglementation FFSA et modalités de qualification au championnat de France seront appliquées. Le règlement Tir à l'Arc FFSA est disponible sur le site internet fédéral : <http://www.ffsa.asso.fr> dans la rubrique « informations sportives - documents sportifs » et sur « l'espace club ».

En cas de contestation, une commission d'appel sera présente. Elle sera composée des personnes suivantes :

- Le représentant du président sur le championnat
- Le juge arbitre ou un représentant des arbitres
- Un membre de la CSN Tir à l'Arc

### Modalités d'inscription

Le championnat de France Tir à l'Arc relève du règlement tir à l'arc FFSA.

**Peuvent participer au Championnat de France tir à l'arc FFSA, les sportifs ayant une licence compétitive FFSA pour la saison sportive 2019-2020 avec mention de la classe.**

**Tout sportif ne présentant pas sa licence, comme le stipule la réglementation, se verra refuser l'accès à la compétition.** Un contrôle des licences de la saison en cours aura été fait sur internet, mais les sportifs doivent être en mesure de présenter leur licence à l'accueil.

**Au moins un responsable de l'association doit être en possession d'une licence Dirigeant Bénévole Sport Adapté. Son numéro est à renseigner sur la fiche association et sur les fiches d'engagement. Sans licence FFSA, aucune réclamation ne sera autorisée. Seules les personnes licenciées FFSA pourront accéder aux zones techniques.**

Pour la participation au Championnat de France, la fiche d'inscription individuelle doit être validée par le président de la Ligue et le président du Comité Départemental Sport Adapté.

**Elle devra également spécifier le nom, la qualité et les coordonnées du technicien certifiant les engagements et comporter les indications suivantes :**

- **Date et résultats du championnat sélectif**
- **Justificatif de participation à une rencontre sélective**  
**Les résultats officiels de la compétition sélective sur laquelle les sportifs ont été sélectionnés doivent être joints au dossier d'inscription.**

**Le cas échéant, une demande de dérogation (voir page 16 du dossier) au cas où la région, la zone ou le département d'origine du sportif n'organise pas de compétition qualificative.**

Le référent Championnat de France de la CSN Tir à l'Arc FFSA en charge de la partie informatique, Céline DONVAL – [csntaffsa@gmail.com](mailto:csntaffsa@gmail.com), doit recevoir les résultats des championnats sélectifs. Ces résultats doivent lui être adressés directement par mail.

Le retour des dossiers devra s'effectuer au plus tard **le vendredi 6 mars 2020**. Au-delà de cette date le Comité d'Organisation Local n'acceptera aucune inscription.

Les sportifs ne seront officiellement inscrits qu'à réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné des frais d'inscription. La personne, qui inscrit les sportifs, a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

### **Désistement**

Aucun remboursement ne sera effectué après le **vendredi 6 mars 2020**, sauf sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'impossibilité pour le sportif de se rendre sur le lieu de la compétition.

### **Réunion Technique**

Une réunion d'information animée par le référent championnat de France de la CSN Tir à l'Arc – BRANDENBOURGER Philippe – et le Cadre Technique National de la discipline – DRAPEAU Yves – est programmée le :

**Vendredi 10 avril 2020 à 21h00**  
**Salle Yann Piat**  
**Rue des étoiles**  
**83250 LA LONDE LES MAURES**

Un entraîneur de chaque délégation devra être présent à cette réunion, et signer la liste d'émargement fournie par le COL. Le fonctionnement et les horaires définitifs de compétition seront communiqués aux entraîneurs au cours de la réunion des entraîneurs. En conséquence, ceux-ci s'engagent à présenter leurs sportifs à l'heure indiquée.

Si vous souhaitez obtenir des réponses précises sur le plan technique autre que celles annoncées, veuillez à adresser vos questions préalablement à : [ph.brandenbourger@orange.fr](mailto:ph.brandenbourger@orange.fr).

## Echauffement et compétition

L'échauffement se déroule sur le terrain du concours. Toutes les flèches sont tirées sous le contrôle des arbitres. Les volées sont rythmées par les feux ou tout autre signal de remplacement. Arrêt de l'échauffement 15 minutes avant le début de la compétition. Plus de flèches d'essai supplémentaires. Il n'y aura qu'une volée d'échauffement pour la phase finale si elle a lieu le même jour que les compétitions.

## Equipements sportifs

Une tenue blanche ou une tenue du club uniforme est impérative pour se présenter sur le pas de tir. Les bermudas, jeans, chaussures autre que des chaussures de sport sont interdites.

## Synthèse du règlement du championnat de France

Tir à 18 mètres	Arc Classique		Arc Nu	Arc à Poulies
	16 ans et 50 ans	+ 50 ans	- 16 ans à 50 ans et +	- 16 ans à 50 ans et +
<b>AB</b>	80 cm 10 zones Tir de qualification Pas de matchs		80 cm 10 zones Tir de qualification Pas de matchs	
<b>BC</b>	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales		60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri spot 60 cm Tir de Qualification & Finales
<b>CD</b>	40 cm 10 zones moins de 18 ans et séniors Tir de Qualification & finales	60 cm 10 zones pour les + 50 ans Qualification & Finales	60 cm 10 zones Tir de Qualification & Finales	Tri sport 40 cm Tir de Qualification & Finales

## Catégories d'âges

ANNÉE	- 18 ans	18 à - de 50 ans	50 ans et +
<b>2019-2020</b>	2003 - 2002	1970 - 2001	1969 et avant

Si le surclassement est déconseillé, il peut toutefois être envisagé pour les joueurs de moins de 16 ans. Le simple surclassement de moins de 16 ans à moins de 18 ans est autorisé à condition de réaliser les minimas du surclassement concerné et sous réserve de présenter un certificat médical délivré par un médecin du sport lors de l'inscription.

# Inscriptions

**Cette année encore, l'inscription se fera au format EXCEL.** Téléchargez la fiche association et les fiches engagements en cliquant sur le lien suivant (CTRL +Clic) :

## [Inscription Championnat de France Tir à l'Arc 2020](#)

Ou copiez l'adresse ci-dessous afin de la coller dans votre navigateur internet :

<https://drive.google.com/file/d/1F0vAtDFWoVldAHp6W9SiGseqNrNFSDxF/view?usp=sharing>

Le fichier est à retourner par mail au CDSA 83 : [cdsa.var@gmail.com](mailto:cdsa.var@gmail.com).

Vous trouverez dans le fichier d'inscription plusieurs onglets, en bas à gauche du fichier EXCEL :

- Affiche de présentation
- Fiche association
- Fiche engagement AB
- Fiche engagement BC
- Fiche engagement CD

Les fiches d'engagement sont à faire valider par votre CDSA et votre Ligue avant de les retourner au COL.



# Demande de dérogation individuelle

*Merci d'envoyer cette fiche pour signature en double exemplaire à votre Ligue qui la transférera à la CSN de la discipline.*

Je soussigné(e) M./Mme..... **représentant de l'association** demande dérogation pour que Mr/Mme ..... participe au championnat de France Tir à l'Arc, pour le motif suivant :

- Absence de compétition qualificative régionale sur la saison en cours
- Absence pour raison médicale lors de la compétition qualificative (merci de nous fournir le Certificat médical daté et signé par le médecin)
- Autre motif.....

Visa et signature responsable association	Visa et signature Président de la Ligue	Visa et nom de la CSN

**Nom, qualité et coordonnées du certificateur :**

**Avis du certificateur**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

**Avis définitif de la CSN**

- Favorable
- Réservé
- Défavorable

**Commentaires**

# Autorisation médicale

Je soussigné(e) .....

**agissant en mon nom**, autorise :

Le médecin du championnat de France Tir à l'Arc à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

Je soussigné(e).....

Représentant légal de....., agissant en son nom, autorise :

Le médecin du Championnat de France Tir à l'Arc à prendre toutes les décisions utiles en cas de maladie ou d'accident.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par mes soins et par écrit.  
La présente autorisation est personnelle et incessible.

Fait à ..... Le.....

**Signature**

# Fiche récapitulative

Les équipes ne seront officiellement inscrites qu'à la réception du dossier d'inscription dûment complété et accompagné du règlement total des frais d'inscriptions.  
Le responsable de la délégation doit remplir, sur les fiches, la totalité des champs demandés.

**CDSA 83 – COL France Tir à l'Arc 2020**  
**Maison départemental des Sport – 133 boulevard Général Brosset**  
**83200 Toulon**  
**04 28 70 13 11/ [cdsa.var@gmail.com](mailto:cdsa.var@gmail.com)**

**Pièces à joindre obligatoirement au dossier d'inscription pour qu'il soit enregistré :**

Cochez les cases pour ne rien oublier!

**Pour le Vendredi 6 mars 2020 :**

- La fiche d'inscription « Association »
- La participation financière (règlement complet avec numéro d'association au dos du chèque)
- La fiche d'engagement
- La fiche de résultat de l'épreuve qualificative (ou dérogation validée par la CSN)**
- Fiche d'autorisation d'hospitalisation

**A avoir sur soi impérativement (sur le site de compétition):**

- Photocopies de la carte de sécurité sociale + mutuelle (une par sportif)
- La licence compétitive en cours de validité
- Le certificat médical en cas de contre-indication mentionnée sur la licence**
- Ordonnance pour les traitements en cours**

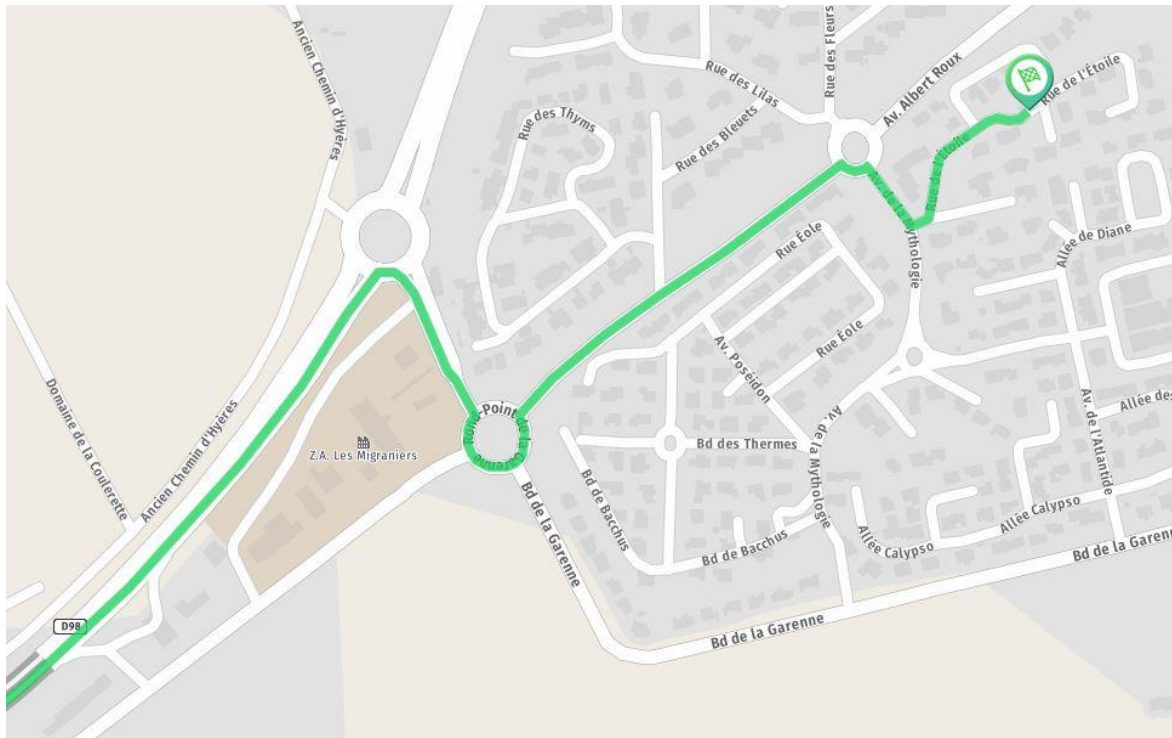
**Tout sportif ne présentant pas sa licence comme le stipule la législation se verra refuser l'accès à la compétition.**

PS : La personne qui inscrit les sportifs a la charge de transmettre l'ensemble des modalités de participation aux personnes qui accompagnent les sportifs pendant le championnat.

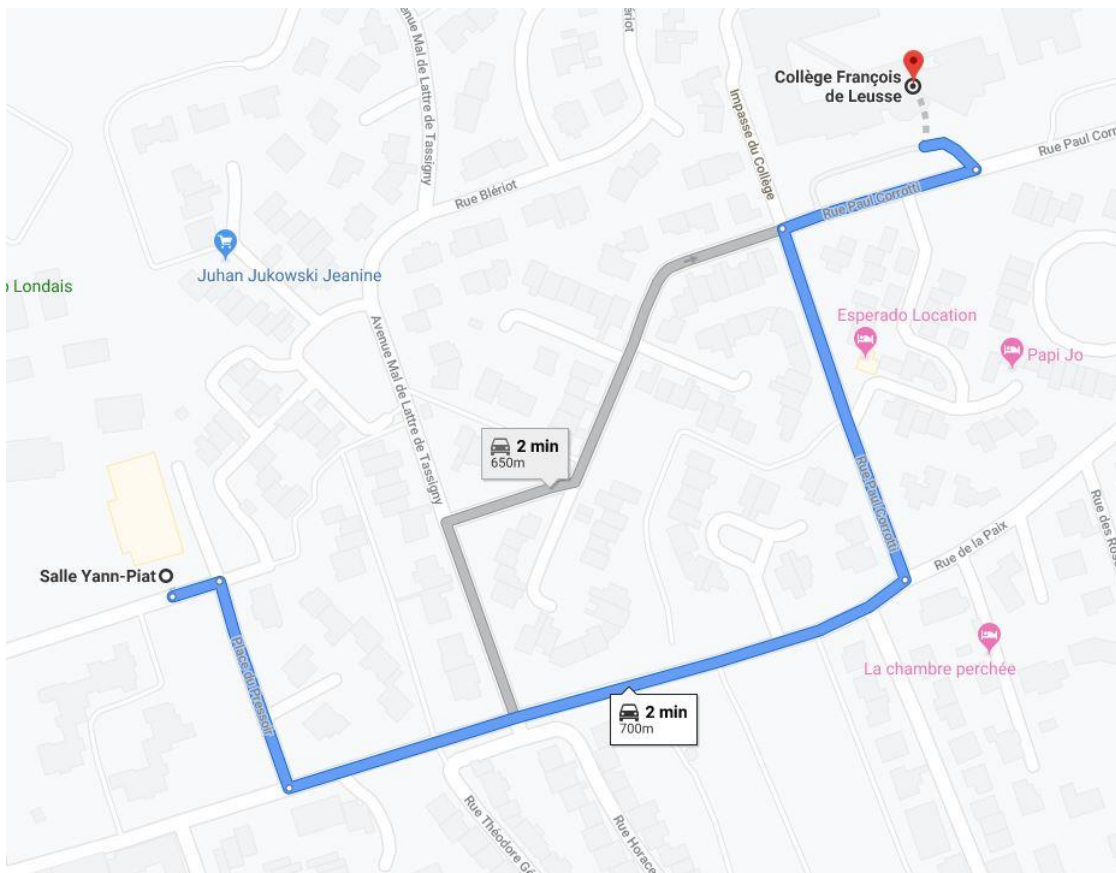
**Tout dossier incomplet sera mis en attente et non traité.**

# Plan d'accès

## Sortie voie rapide, vers Salle Yann Piat



## Salle Yann Piat vers Gymnase François de Leusse





## Hébergement

NOM ET COORDONNES	DESRIPTIF	TARIFS ( Prix indicatifs)	Kilomètres de la compétition
<b>Hôtel Agathéas</b> 06 39 79 36 12 09 52 71 79 67	53 Chemin de la Pompe 83250 LA LONDE	184€/2 nuits/2 pers.	300 m
<b>Camping Pascalinette</b> 04 94 66 82 72	1800 route de Hyères 83250 LA LONDE	Mobil-homes (4 personnes) 135€/2 nuits.	3 km
<b>Odel Evasion Village vacances</b> 04 94 92 58 85	215 Route du Pellegrin 83250 LA LONDE	Avec petit Déjeuner Chambre 3/4 pers. : 39€/pers. Chambre 2 pers. :43€/pers. Bungalows : 36€/pers.	3 km
<b>AZUREVA Sud Est Village vacances</b> 06 3. 14 69 39	423 Le Pellegrin 83250 LA LONDE	Chambres 2 pers. Tarif groupe : 76€/nuit	3 km
<b>Camping de La Brulade</b> 04 94 66 86 28 06 14 71 45 55	1263 avenue du Général De Gaulle 83250 LA LONDE	Mobil-homes 2/6 pers. 170 €/2 nuits	3,5 km
<b>Camping Valrose</b> 04 94 66 81 36	Chemin des Molières 83250 LA LONDE	Mobil-homes 2/6 pers. 140€/2 nuits	4 km
<b>Camping Le Pansart</b> 04 95 66 83 22	2794 Route St Honoré 83250 LA LONDE	Mobil-homes 2/6 pers 160€/2 nuits	4 km
<b>Hôtel les Citronniers</b>	1134 Bd du Front de Mer 83400 HYERES	Chambre 2 pers 75€ / nuits	5,2 km



## Partenaires institutionnels



---

## Partenaires principaux FFSA



---

## Partenaires locaux

